

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 30 septembre 2016

**Présents :** Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, LAMER Josette et PETIT Sophie

**Absente :** Madame HAYE Laëtitia pouvoir à Monsieur EQUEY José

L'an deux mil seize, le trente septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur Laurent HENIN est élu secrétaire de séance.

**Adoption du procès verbal du 21/06/16**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

**Délibération portant avis sur la demande de retrait de la métropole Rouen Normandie du SDE76**

**Délibération  
n° 2016-017**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la métropole Rouen Normandie a demandé par délibération du 4 février 2016 son retrait du SDE76. Après en avoir étudié les conséquences, le SDE76 a accepté ce retrait par délibération du 10 juin 2016. Les communes adhérentes doivent désormais se prononcer sur le retrait envisagé.

Monsieur Le Maire propose d'accepter le retrait de la Métropole du SDE76. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,

**Décision Modificative n°2 du Budget 2016**

Monsieur Le Maire propose de modifier le budget comme ci-dessous afin de pouvoir régler d'éventuels achats d'investissement non prévus lors du vote du budget:

<b>Investissement</b>			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	montant
2131- opération Halte Vélo	- 6 000,00 €		
020 - Dépenses imprévues	+ 5 000,00 €		
2188 - autre immobilisation	+ 1 000,00 €		

La modification du budget est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération autorisant le Maire à contracter un emprunt**

Le Maire présente le plan de trésorerie de la commune pour l'année à venir qui intègre les étapes de paiement des travaux du marché "salle des fêtes et restaurant scolaire". Il explique qu'il est nécessaire de souscrire 2 prêts : 1 prêt à long terme pour financer les travaux et 1 prêt à court terme pour le préfinancement des subventions et du FCTVA.

Après avoir comparé les offres de 3 organismes financiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

**Délibération  
n° 2016-018**

- de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine au taux fixe de 1,16 % pour la somme de 180 000 €, sur une durée de vingt ans et une périodicité de remboursement trimestrielle, conformément à l'offre du 30 septembre 2016 et autorise M. le Maire de faire le nécessaire pour conclure l'emprunt et signer tous documents correspondants.

**Délibération  
n° 2016-019**

- de contracter un crédit court terme de 400 000€ auprès du Crédit Agricole Normandie Seine au taux fixe de 0,20% pour la somme de 400 000 €, sur une durée de deux ans et une périodicité de remboursement trimestrielle des intérêts et in fine du capital, conformément à l'offre du 30 septembre 2016 et autorise M. le Maire de faire le nécessaire pour conclure l'emprunt et signer tous documents correspondants.

## **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue principale**

**Délibération  
n° 2016-020**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M Legrand propose de céder à titre gratuit environ 200m<sup>2</sup> de terrain appartenant à la parcelle B350. La commune souhaite acquérir ce terrain idéalement situé dans le centre du village et attenant à l'ancienne école. Les frais de bornage et de clôture sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ce terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition du terrain situé Rue principale à titre gracieux,
- s'engage à prendre en charge les frais de bornage,
- s'engage à réaliser un mur de séparation
- et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Règlement de cimetière**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement de cimetière. Il prend avis du Conseil Municipal afin de statuer sur les règles à appliquer pour le cimetière de Dampierre en Bray. Les décisions du Conseil Municipal seront intégrées au règlement de cimetière qui sera délibéré lors du prochain conseil.

## **Achat d'un copieur**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur de la mairie est en panne. Il n'y a plus de contrat de maintenance et le coût de l'intervention incite à le remplacer. Monsieur Le Maire présente des devis du matériel neuf et du matériel recyclé. Monsieur Olivier Hénin propose la mise à disposition d'un matériel d'occasion dans l'attente de faire un choix.

Divers

Monsieur Duval signale que le miroir situé à l'angle du Chemin des Planques et du Chemin de Hyaumet est voilé et ne réfléchit plus. Le Conseil Municipal décide de le remplacer. Un devis sera demandé à l'entreprise Signalfast avec un système anti-condensation du miroir.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 00h20



A collection of handwritten signatures in blue ink, including names such as Duval, Sletet, Jégoume, and Moland, along with several illegible signatures.